



Rapport de la séance du conseil communal du 2 octobre 2024

Présent(e)s:	Zeimes Jean-Paul – bourgmestre Pfeiffer Susi, Duarte Fonseca Kevin – échevins Kries Tessy, Ley Monique, Lopes Medina Alcinda, Schloesser Alexis – conseillers Noël Théo – secrétaire communal remplaçant
Vote par procuration :	Wohl Sandy, conseiller, a donné procuration à Lopes Medina Alcinda, conseiller, conformément à l'article 19bis de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988
Absente :	Wohl Sandy, excusée

Le CONSEIL COMMUNAL décide :

- 1) **unanimement** d'approuver le plan de gestion annuel de la forêt communale de Schieren pour l'exercice 2025 et souligne que la commune ne donne pas son accord de vendre une partie du bois d'industrie par contrat d'approvisionnement, mais préfère une utilisation régionale.

- 2) **unanimement** de répartir comme suit un supplément de 13 heures du congé politique supplémentaire hebdomadaire des 15 heures prévues par la législation entre les membres du conseil communal :

-Madame Susi Pfeiffer :	4 heures
-Monsieur Kevin Duarte Fonseca :	4 heures
-Madame Alcinda Lopes Medina :	1 heure
-Madame Tessy Kries :	2 heures
-Monsieur Alexis Schloesser :	2 heures
TOTAL :	<u>13 heures</u>

(2 heures de congé politique supplémentaire hebdomadaire restent en souffrance pour attribution ultérieure).

- 3) **unanimement** d'accorder à Madame Catherine Scher-Wagner de Diekirch une triple concession tombale au cimetière de Schieren (N° 01 00187) et d'approuver le contrat de concession N° 1-B3-2L-04 y relatif du 8 août 2024 pour une durée de 15 ans au prix de 375,00 €.

- 4) **unanimement** de fixer comme suit les taux multiplicateurs à appliquer en matière d'impôt foncier pour l'exercice 2025 :

A	PROPRIETES AGRICOLES	400%
B1	CONSTRUCTIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES	500%
B2	CONSTRUCTIONS A USAGE MIXTE	500%

B3	CONSTRUCTIONS AUTRES USAGES	250%
B4	MAISONS UNIFAMILIALES / RESIDENCES	250%
B5	IMMEUBLES NON-BATIS AUTRES QUE TERRAINS A BATIR A DES FINS D'HABITATION	500%
B6	TERRAINS A BATIR A DES FINS D'HABITATION	1500%

5) **unanimentement** de fixer à 300% le taux multiplicateur à appliquer pour l'année 2025 en matière d'impôt commercial sur les bénéfiques et capital d'exploitation.

6) **unanimentement** d'approuver l'autorisation domaniale N° AD0109 relative à la pose et l'exploitation de deux canalisations et d'une conduite d'eau à Schieren sur la ligne ferrée Luxembourg-Troisvierges au P.K. 45,058 du 7 juin 2024 approuvée par la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics, la Société Nationale des Chemins de Fer Luxembourgeois ainsi que par le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schieren.

7) **unanimentement** d'accorder un subside ordinaire de mille € (1.000,00 €) à la section « Jeunesse » des Pompeesfrënn Schieren, dépense à porter à l'article 3/322/648110/99001 P du budget ordinaire de l'exercice 2024.

8) **unanimentement** d'approuver le rectificatif de la convention Bummelbus 2025 d'un montant de 27.372,90 € hors TVA, dépense à porter à l'article 3/441/648211/99002 S du budget ordinaire de l'exercice 2025 (dépense de 24.235,17 € au budget de l'année 2024).

Remarque générale :

Le présent rapport reproduit brièvement les décisions formelles prises par le conseil communal en sa séance du 2 octobre 2024.

Les indications susvisées sont données sans engagement et sous toutes réserves.

En cas d'incohérence, d'erreur ou de divergence, seules les délibérations dûment signées par la majorité des membres du conseil communal font foi.

Schieren, le 16 octobre 2024

Le collège des bourgmestre et échevins